

Le cadre au projet Rentrée Numérique par les Fédérations de Pouvoirs Organisateurs

Il semble utile d'expliquer les raisons qui mènent l'ensemble des Fédérations de Pouvoirs Organisateurs et la Fondation pour l'Enseignement à s'engager dans le projet pilote "Rentrée Numérique" et les **balises** que celles-ci ont souhaité poser pour le projet.

Le numérique éducatif était l'un des sujets de la session du parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB) du 29/01/2020. Rassemblant notamment les acteurs de terrain chargés d'organiser l'enseignement (les 4 fédérations de pouvoirs organisateurs et Wallonie Bruxelles Enseignement) et les entreprises bruxelloises (via le BECI) et wallonnes (via l'UWE), la Fondation pour l'Enseignement n'a pu que se réjouir de la volonté exprimée par la ministre C. Désir d'encourager les écoles à adapter progressivement leurs pratiques pour ne pas rater le tournant du numérique.

Les chiffres lui donnent raison et mettent en lumière à quel point ce défi est conséquent. Le dernier baromètre Digital Wallonia montre en effet que le taux d'équipement en FWB est 4 fois moins important qu'en Flandre¹. Et l'écart ne concerne pas que le matériel. 99% des écoles secondaires flamandes peuvent s'appuyer sur la présence d'un *ICT coordinator*, un référent numérique qui, en moyenne, est disponible 22 heures par semaine pour aider l'école à relever le défi tant d'un point de vue technique que pédagogique². Ce type de profil est encore rare dans les écoles secondaires belges francophones. Ce sont quelques-unes des raisons qui expliquent, comme l'a rappelé la Ministre C. Désir, pourquoi l'analyse des tests PISA de 2015 montre qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, la part des élèves qui n'utilisent jamais internet à l'école est parmi les plus élevées de l'OCDE : 55 % en FWB contre 25 % en moyenne dans les pays de l'OCDE.

Si nos jeunes utilisent abondamment les écrans à des fins récréatives (jeux vidéo, réseaux sociaux), force est de constater que la présence encore timide du numérique dans le contexte scolaire ne les aide pas à développer les compétences numériques qu'on souhaiterait qu'ils maîtrisent pour la suite de leur parcours.

Cela fait un an que la Fédération Wallonie Bruxelles s'est dotée d'une Stratégie Numérique. Celle-ci définit un cadre et des perspectives positives. Elle propose de combiner un équipement minimum de l'ensemble des écoles et le respect de la liberté pédagogique des écoles qui souhaitent mettre en place des équipements complémentaires en fonction de leur plan de pilotage et de leurs défis propres. C'est dans cette perspective de diversité des approches que s'inscrit le souhait des Fédérations de Pouvoirs Organisateurs et des entreprises de tester - parmi d'autres - la démarche Rentrée Numérique combinant accompagnement des enseignants et équipement individuel des élèves du secondaire supérieur.

¹ Baromètre Digital Wallonia Education & Numérique 2018, p. 13

² MICTIVO – Monitor ICT-Integratie in het Vlaamse Onderwijs, Eindrapport 2017
http://www.mictivo.be/wp-content/uploads/2019/01/BOOK_Eindrapport_MICTIVO-3_01.2019_OK.pdf, p 182

Comme le démontrent les nombreux projets enthousiasmants initiés par des enseignants actifs du maternel à la fin du secondaire, le numérique peut être un atout précieux aux apprentissages à toutes les étapes du parcours des élèves. Cependant, dans ce contexte de moyens limités, il nous semble qu'il existe une urgence particulière à équiper d'un bagage numérique suffisant les jeunes des dernières années du secondaire, sur le point de débiter des études supérieures ou de rentrer dans le monde du travail, où le digital est particulièrement présent. C'est précisément l'approche du projet Rentrée Numérique. Cette urgence est d'autant plus grande pour les jeunes qui grandissent dans un environnement dans lequel le matériel et/ou les compétences digitales sont peu présents.

Nous sommes intéressés de tester, entre autres, dans quelle mesure un équipement one-to-one (une machine par élève) permet d'augmenter le plaisir d'apprendre des élèves, d'accroître leurs compétences digitales, de faire évoluer les pratiques pédagogiques mais aussi de réduire certains autres coûts.

La crise sanitaire actuelle sans précédent met par ailleurs encore plus en exergue les bénéfices potentiels que l'on peut attendre des outils numériques en général.

Avant de s'engager dans ce projet de rentrées numériques, les Fédérations de Pouvoirs Organisateurs de l'enseignement francophone et des entreprises réunis dans la Fondation pour l'Enseignement, ont défini des **balises pour le projet** :

1. Le projet-pilote sera obligatoirement proposé à des écoles issues de différents réseaux éligibles (WBE, CPEONS, SeGEC, FELSI, et CECP), libres à eux de décider d'y prendre part ou pas et les écoles volontaires seront choisies parmi les différentes catégories d'enseignement (général de transition et technique de qualification et/ou professionnel, ordinaire et spécialisé). En aucun cas le projet ne pourrait se déployer dans un seul des réseaux.
2. Ce projet ne pourra démarrer dans les écoles volontaires qu'à la condition d'être validé tant au niveau de la Direction de l'établissement que de son pouvoir organisateur, après concertation au sein de l'organe de concertation sociale et du Conseil de Participation ou, si le Conseil de Participation n'est pas actif au sein de l'école, la consultation des acteurs qui y sont normalement représentés - en particulier les parents et le personnel enseignant. En particulier, minimum 70% des enseignants de 4ème, 5ème et 6ème secondaire des écoles concernées doivent y souscrire.
3. Un modèle de co-financement est souhaitable. La gratuité totale du matériel informatique mis à disposition des élèves serait de nature à déresponsabiliser les élèves et les familles quant à sa valeur et une utilisation responsable, tant à l'école qu'à domicile. Le système de prêt (location à un prix modique pendant trois ans du matériel par la famille, à raison de 20 euros/trimestre pendant trois ans et possibilité d'achat de 30 euros après 3 ans³) est par ailleurs conforme à l'esprit et à la lettre du «Décret Gratuité», ce matériel étant pleinement assimilable au prêt/location de livres et matériel scolaire, tels qu'aujourd'hui réalisé dans une très grande majorité d'établissements scolaires.

³ Le financement du matériel partiel par les familles est, dans cette hypothèse, complété par un financement public qui pourrait par exemple être recherché auprès des Régions.

4. Soulignons ici aussi que, quel que soit le modèle économique envisagé, il n'est en réalité simplement pas possible d'envisager une virage numérique sans prévoir un coût d'investissement pouvant ensuite être compensé/récupéré par la diminution d'autres frais. Les expériences menées en Belgique et à l'étranger montrent en effet que l'introduction du "chromebook" d'un outil numérique mis à disposition de chaque élève permettrait aux parents de réaliser des économies significatives sur d'autres frais scolaires, tels que les photocopies, les livres scolaires ou encore l'acquisition de calculatrice simple ou scientifique, du tableau de Mendeleev, ainsi que la réduction des consommables (papier, encre, classeurs)⁴. Constatons que cette approche de co-financement est également une bonne pratique mise en avant par les études sur ce sujet au niveau européen⁵.
5. Le projet fera l'objet d'une évaluation objective par des tiers indépendants. Elle inclura l'évaluation des éléments constitutifs du projet, et notamment la soutenabilité et l'acceptabilité du modèle économique proposé, avant toute mise à l'échelle éventuelle. Le projet- pilote visera aussi à mettre clairement en évidence, par comparaison aux années scolaires précédentes, les économies pouvant être réalisées dans les frais scolaires (cf. supra) grâce à l'utilisation de ce matériel.
6. Les capacités pécuniaires des familles (pour la location du matériel informatique) dans chacun des établissements concernés ne pourront d'aucune manière constituer pour elles une entrave à la participation au projet. Aussi, l'asbl EduclT veillera à ce qu'un fonds (alimenté par des mécènes) soit mis en place pour intervenir dans les frais scolaires des familles en difficulté, selon des critères et une méthode qui sera définie en bonne intelligence avec chacune des fédérations de pouvoirs organisateurs.
7. S'il est bien normal de recourir à une technologie évaluée comme optimale (ici la technologie du type « chromebook » est proposée, pour laquelle plusieurs marques coexistent, a été sélectionnée) et de veiller à une relative uniformisation du matériel au niveau de chaque classe pour des raisons pédagogiques évidentes, les choix du matériel qui sera acquis par les écoles (avant location aux élèves) devront bien entendu respecter toutes les conditions légales d'achat de matériel par les écoles, notamment si ceux-ci entrent dans le cadre de la législation sur les marchés publics.
8. Comme l'un des objectifs du projet est bien de réduire la fracture numérique dès l'école secondaire, notamment en préparation des études supérieures, les cahiers des charges relatifs aux choix technologiques (hardware et software) tiendront compte de la nécessaire continuité d'utilisation (en cas de rachat du matériel par l'élève en fin de location) dans le cadre des études supérieures et notamment de la possibilité d'utiliser des logiciels courant régulièrement utilisés dans ce cadre par les étudiants.
9. La sécurité et la protection des données personnelles des élèves et des professeurs seront assurées selon les meilleurs standards.

⁴ Basé sur les entretiens des porteurs de projets avec des écoles en Flandre et les expériences réalisées en Amérique du Nord. Par exemple <https://maine207.org/technology-and-information-services/chromebook-1-to-1/>

⁵ "Overview and Analysis of 1:1 Learning Initiatives in Europe", European Commission JRC Scientific and Policy reports, A. Balanskat, D. Bannister, B. Hertz, E. Sigillò, R. Vuorikari, 2013

Si l'horizon de gratuité prévu dans le Pacte est partagé par l'ensemble des acteurs, il s'agit selon nous d'y parvenir d'une manière intelligente et sans compromettre l'atteinte des objectifs prioritaires de l'enseignement tels qu'ils sont définis dans le décret Missions de 1997 qui précise que l'école se doit *“d'amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle”*.